



RÈGLEMENT
Concours Amateur de Photographie

Organisé par la
Commission Communication, Culture & Cohésion Sociale
de la **Commune de Nuaille**

Article 1 : Organisation

La Commission communication propose à toutes personnes résidant à Nuaille de participer à un concours photographique amateur dont le thème est :

« NUAILLE SOUS TOUTES LES COUTURES »

Article 2 : Conditions de participation

La participation est libre et gratuite

Sont exclus de participation les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury.

Ce concours est proposé en catégorie "Adultes" et en catégorie "Enfants"

La catégorie "enfants" est réservée aux personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 12 ans à la date de clôture dudit concours soit le 15 juin 2021.

Les deux catégories concourront en même temps mais seront jugées séparément.

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème choisi (*voir Article 4, § 4.2*)

Toute personne qui participe au concours s'engage moralement à être l'auteur de la photographie présentée.

Toute participation sous-entend l'acceptation du règlement dans son intégralité, son non-respect entrainera l'exclusion du concours. En ce qui concerne la participation de personne mineur, celle-ci est de fait sous la responsabilité de l'acceptation du règlement par son tuteur légal.

IMPORTANT :

Afin de proposer un concours de qualité il a été fait le choix d'un minima et d'un maxima de participants.

20 photographies a été fixé comme seuil en-dessous duquel le concours serait annulé, 60 celui au-dessus duquel les inscriptions s'arrêteraient même si la date initialement prévue pour la clôture des inscriptions n'est pas atteinte.

Des alertes sur nos supports informatiques vous informeront régulièrement du nombre d'inscrits.

Article 3 : Réception des photographies

3.1- Envoi des photographies :

Les participants doivent télécharger leurs photographies dans le respect des dates d'ouverture et de clôture du concours.

Les clichés seront adressés à compter du 27 mars 2021 à echonuaille@orange.fr accompagnés des noms, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, adresse mail et du choix de la catégorie (adultes ou enfants) des auteurs.

L'envoi des photos pourra se faire jusqu'au 15 juin 2021. Un accusé de réception suivra la réception de votre mail.

3.2 - Nombre de photographies par candidat :

Chaque participant soumet 1 photographie (*merci d'attribuer un titre à votre photo*)

Article 4 : Sélection des photographies

4.1 - Critères techniques

- Photographie couleur ou noir et blanc
- Format JPEG
- Poids 2 Mo minimum

4.2 - Respect du thème

- Les photographies proposées devront être en adéquation avec le thème imposé :

« NUAILLE SOUS TOUTES LES COUTURES »

De fait, elles devront avoir été prises sur la commune de Nuailly.

- Tous les sujets pourront être abordés : nature, sport, culture, insolite ou autre.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute photographie qui ne répondrait pas ces exigences
- Les participants peuvent être amenés à prendre des personnes en photographie (selfie, petit groupe de personnes, individu seul), dans tous les cas les participants s'engagent à respecter le droit à l'image. L'exploitation de l'image est soumise à autorisation.

Toute exploitation d'une image suppose l'accord de tous les titulaires de droits de celle-ci ou autour de celle-ci.

L'autorisation n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- Les foules (l'autorisation redevient nécessaire si l'auteur fait un gros plan sur une personne en particulier)
- L'accessoire de l'image (lorsque la personne n'est que l'accessoire de l'image (ex : un passant dans une rue).

4.3 - Photographies exclues

Ne seront pas retenues :

- Les photographies retouchées numériquement, non réalistes, et dont le style s'éloigne de la pratique de la photographie (ex : effet fusain, effet aquarelle...);
- Les photomontages ;
- Les photographies transmises après la date limite ou alors que le quota maximal est atteint
- Les photographies ne respectant pas le thème du concours ;
- Les photographies ne respectant pas le paragraphe 8.1 intitulé « *Droit à l'image* » du présent Règlement ;
- Les photographies faisant directement ou indirectement de la publicité pour une enseigne privée ;
- Les photographies portant atteinte à la morale ou au respect d'autrui ;
- Les photographies sur support papier ou argentique

Article 5 : Jury du concours et critères de sélection

Le Jury est composé de 5 personnes qui s'engagent à faire un choix impartial et à juger les photographies sur l'aspect suivant :

- . Pertinence du sujet

La décision sur le choix des gagnants ne pourra être remise en question

Article 6 : Exploitation des photographies

Tous les clichés mis en compétition feront l'objet d'une exposition courant septembre 2021 à la Salle de la Boissonnière de Nuaille, entrée libre et gratuite aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque.

Ils seront exposés en format papier 20x30 et seront remis (sans cadre) sous ce format à leur propriétaire après décrochage de l'exposition.

Article 7 : Délibération

Les délibérations du jury se tiendront début octobre

Les gagnants seront avertis personnellement

Article 8 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'éventuels problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photographies.

Du seul fait de l'acceptation du partage de leur photographie, les lauréats autorisent la commune de Nuaille à faire état de leur(s) nom(s), prénom(s) à des fins de relations publiques dans le cadre du concours sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunérations ou avantage quelconque autre que la remise des récompenses

